



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Mars 2009

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf Martine MANCHON, excusée.

Excusé(e)s : 1

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GARRIGNOT

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 29 Janvier 2009,
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

• **Projets de travaux 2009 (Investissement & Fonctionnement)**

Sur les propositions du Maire, le Conseil Municipal arrête le programme d'investissement suivant :

- 1) Réparation façade de l'Église – Coût estimatif 5 000 €
- 2) Remplacement d'une partie de la barrière située au centre du village. Côté rue de la Mare, 20 m rectiligne et 14 m en oblique – Coût estimé à 3 200 €
- 3) Dans le cadre de la dernière phase de l'assainissement, le Conseil décide de budgéter la somme de 15 000 €, dont 5 000 € de dépense correspondant à des travaux concernant un bassin de récupération des eaux pluviales. Il est précisé que les travaux à venir, notamment, la réalisation du bassin de traitement des eaux usées, fera l'objet d'un budget annexe.
- 4) L'élaboration du document officiel de la carte communale, entamée en 2008, devrait aboutir en fin d'année 2009. Le montant prévu pour ce dossier est de 10 000 €. Le nécessaire sera entrepris, aux fins de bénéficier d'une subvention, (environ 30%).

Sur les propositions du Maire, le Conseil Municipal arrête le programme des dépenses de fonctionnement, notamment l'entretien des voies et réseaux, sur l'ensemble de la commune.

1. Une large opération de réparation des chemins communaux, conduite par la société CLIMENT, va être réalisée prochainement.
2. Le remplacement du chéneau du bâtiment de la CUMA, sera remplacé. Cette action sera entreprise par les conseillers eux-mêmes.

- **Convention sur le dispositif F.C.T.V.A.**

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, une délibération, ainsi qu'une convention, doivent être validées par le Conseil Municipal. Ceci a pour but, la récupération de la T.V.A., sur les travaux d'investissement, un an plus tôt que jusqu'à présent. Cette mesure s'appliquera d'une manière automatique, pour les années suivantes.

- **Compte Administratif 2008**

M. Jacques BERTRAND, 1^{er} Adjoint, en charge de la commission des finances, présente le compte administratif de 2008. Ce compte administratif est voté à l'unanimité.

- **Budget Primitif 2009**

Le Maire propose une révision des taux, sur les 4 taxes obligatoires des ménages, à savoir :

Taxe habitation 2008	5.52 %	portée à	5.66 %	en 2009
Taxe Foncier Bâti 2008	6.44 %	portée à	6.60 %	en 2009
Taxe Foncier non Bâti 2008	11.87 %	portée à	12.17 %	en 2009
Taxe Professionnelle 2008	7.16 %	portée à	7.34 %	en 2009

La répercutions de cette augmentation, ramenée au niveau du foyer, s'élève à environ 6 €, pour l'ensemble de ces 4 taxes.

Un débat animé s'engage au sein du Conseil. Le Maire souligne une volonté de redynamiser la commune, tout en respectant scrupuleusement une rigueur et une sécurité budgétaire.

A l'issue de cette discussion, cette majoration est acceptée à l'unanimité.

Le budget primitif 2009 est ensuite voté à l'unanimité.

Plusieurs conseillers émettent toutefois le regret de ne pouvoir entreprendre dans la continuité, la réfection du chemin des prés, entamé en 2008. Le Maire explique qu'une année de « temporisation » est nécessaire, afin de produire un « auto financement » sur 2009.

Cet « auto financement », reversé à la section investissement en 2010, permettra de reprendre ce programme de réfection des chemins communaux.

- **Questions diverses**

Le Maire donne quelques informations, notamment une réponse du Directeur de l'Agence O.N.F. de Besançon, auquel il a adressé un courrier au début février.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des contacts ont été engagés sur une étude de faisabilité, concernant la création d'une micro crèche.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 55.